

COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAONE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 AVRIL 2016

Compte rendu de la précédente réunion : adopté.
Secrétaire de séance : Madame Fabienne VIROT.

COMPTE DE GESTION 2015.

Cf. document ci-joint.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015.

Cf. document ci-joint.

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015.

Cf. document ci-joint.

TAUX D'IMPOSITION 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des taux d'imposition 2016, à savoir :

* Taxe d'habitation :	7,01 %
* Taxe foncière (bâti)	11,26 %
* Taxe foncière (non bâti)	27,02 %

SUBVENTIONS ALLOUEES A DIVERSES ASSOCIATIONS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide (sauf pour : l'Association Laperriane, 9 voix pour et 1 abstention).

Considérant que les sommes du compte 6574 sont prévues au budget primitif 2016, elles seront détaillées de la manière suivante :

COMPTE 6574 : SUBVENTIONS 2016

ASSOCIATION LAPERRIANE	410,00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
ASSOCIATION AUTOMNE MUSICAL EN VAL DE SAÔNE	100,00 €
SPA REFUGE DE JOUVENCE	90,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200,00 €
ASSOCIATION 1,2,3,4...ECOLES	100,00 €

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DU BUDGET.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 portant attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer à Madame Marie-Françoise LAY, Chef de Poste de la Trésorerie de Saint-Jean-de-Losne, l'indemnité de conseil et de confection du budget prévue par arrêté interministériel du 16/12/1983.

Cette indemnité couvre la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 et du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le calcul sera effectué conformément à l'article 4 dudit arrêté.

Les crédits nécessaires figurent au Budget, à l'article 622.

BUDGET PRIMITIF 2016.

Cf. document ci-joint.

ABANDON D'UNE SURFACE DE TERRAIN PAR UN PARTICULIER AU PROFIT DE LA COMMUNE.

Accord donné à un particulier pour abandon d'une surface de terrain au profit de la Commune et prise en charge par la Commune des travaux de création d'un mur.

QUESTIONS DIVERSES.

- ⇒ Courrier à faire en réponse à la demande du Conseil Départemental interrogeant les Communes du Canton de de Brazey-en-Plaine sur un programme d'amélioration de l'état de la voirie.
- ⇒ Cérémonie du 8 mai 2016 :
 - 11h30 : Rassemblement et dépôt de gerbes au Monument aux Morts
 - 11h45 : Apéritif au préau de l'école.

**Le Maire,
Jean-Luc SOLLER**

Destinataires : MM et MMES les Conseillers Municipaux.